

## Poxel confirme la mise à disposition de l'emprunt obligataire complémentaire Tranche D PDR dans le cadre du plan de continuation

- **Financement obligataire complémentaire Tranche D PDR <sup>1</sup> d'IPF pour 3.75 millions d'euros dans le cadre du plan de continuation validé par le Tribunal des activités économiques de Lyon.**
- **Les obligations Tranches D PDR déjà émises et à émettre sont des obligations simples.**

**LYON, France, 25 mars 2026** - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), une entreprise biopharmaceutique en phase clinique qui a développé des traitements innovants pour des maladies chroniques graves à pathophysiologie métabolique, notamment la stéatohépatite associée au dysfonctionnement métabolique (MASH) et les maladies métaboliques rares (la « **Société** »), annonce avoir signé le 25 mars 2026 le nouvel accord de souscription Tranche D PDR avec IPF Partners (« **IPF** »), pour 3.75 millions d'euros dans le cadre du plan de continuation approuvé par le Tribunal des activités économiques de Lyon le 22 janvier 2026.

Poxel a déjà émis 0.5 million d'euros d'obligations Tranche D PDR le 16 février 2026 et prévoit l'émission de 0.5 million d'euros pour le 26 mars 2026.

### Principaux termes de la Tranche D PDR

Pour mémoire, la Tranche D PDR résulte d'un aménagement contractuel de la Tranche D de l'emprunt obligataire IPF signé en septembre 2024, tel qu'amendé en septembre 2025 pour permettre le financement de la période d'observation (Tranche D PO), et destiné à sécuriser le financement de l'exploitation de la Société dans le cadre du plan de continuation arrêté par le Tribunal des activités économiques de Lyon le 22 janvier 2026<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> La Tranche D PDR a fait l'objet d'une communication en date du 24 novembre 2025 ([https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/\\_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4131/pdf/CP\\_Poxel+-+plan+de+redressement+-+financement+-+webinaire+-+24.11.2025+-+final.pdf](https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4131/pdf/CP_Poxel+-+plan+de+redressement+-+financement+-+webinaire+-+24.11.2025+-+final.pdf)).

<sup>2</sup> La fin de la procédure de redressement judiciaire a fait l'objet d'une communication en date du 30 janvier 2026 : [CP+-+POXEL\\_Validation+du+plan+de+continuation.pdf](https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4149/pdf/CP+-+POXEL_Validation+du+plan+de+continuation.pdf) ([https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/\\_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4149/pdf/CP+-+POXEL\\_Validation+du+plan+de+continuation.pdf](https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4149/pdf/CP+-+POXEL_Validation+du+plan+de+continuation.pdf)).

Il prévoit notamment les stipulations suivantes telles que validées par le Tribunal des activités économiques de Lyon :

- Taux d'intérêt cash de la Tranche D PDR : 0% ;
- Taux d'intérêt capitalisé de la Tranche D PDR : 35% ;
- Commission d'engagement applicable à la Tranche D PDR : 10% ;
- Commission de sortie de 13,7 % applicable à la Tranche D PDR (identique à la Tranche D PO<sup>3</sup>) : calculée sur la base du montant total des obligations émises ;
- Taux d'allocation des redevances de Twymeeq devant être affectées au remboursement de l'emprunt obligataire d'IPF : 90 %
- Conditions suspensives : en plus des conditions déjà prévues dans la documentation de la Tranche D, les émissions au titre de la Tranche D PDR seront conditionnées à l'atteinte d'objectifs de ventes de l'Imeglimine. Aussi, la Société aura la possibilité de demander la mise à disposition de ce financement sous condition notamment d'une trésorerie nette disponible inférieure à 500 000 € ;
- Remboursement anticipé : 50 % du produit de toute opération de concession de licence portant sur les actifs transférés à la Fiducie Sûreté 2024 Propriété Intellectuelle Résiduelle seront affectés<sup>4</sup>, si IPF le demande, au remboursement de l'emprunt obligataire d'IPF, dans la limite d'un plafond global de 20 millions euros ;
- Période de disponibilité : la Tranche D PDR sera disponible jusqu'au cinquième anniversaire de l'adoption du plan ;
- Sûretés : la Tranche D PDR est sécurisée par les fiducies garantissant l'emprunt obligataire IPF et, pour 3.75 millions d'euros, par le privilège prévu à l'article L. 626-10 du Code de commerce.

La Société s'est engagée, en outre, à soumettre à la prochaine assemblée générale de Poxel des résolutions devant permettre l'émission de bons de souscription d'actions.

---

<sup>3</sup> La mise à disposition de l'emprunt obligataire Tranche D PO a fait l'objet d'une communication le 29 septembre 2025

([https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/\\_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4115/pdf/Poxel\\_+nouveau+financement+obligataire.pdf](https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4115/pdf/Poxel_+nouveau+financement+obligataire.pdf)).

<sup>4</sup> La Tranche D PDR a fait l'objet d'une communication en date du 24 novembre 2025

([https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/\\_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4131/pdf/CP\\_Poxel+-+plan+de+redressement+-+financement+-+webinaire+-+24.11.2025+-+final.pdf](https://d1io3yog0oux5.cloudfront.net/_eaa0a2c7c9bbce8ea5e37b93ea4f7c5a/poxelpharma/db/422/4131/pdf/CP_Poxel+-+plan+de+redressement+-+financement+-+webinaire+-+24.11.2025+-+final.pdf)).

## Perspectives et sécurisation du financement

La Tranche D PDR a vocation à sécuriser le financement de l'exploitation de la Société ainsi que l'apurement de son passif sur la durée du plan, en complément des autres opérations de financement et baisse de coûts envisagées, notamment :

- la mise à disposition par IRIS d'un financement (dit « SmartATM® ») d'un montant maximum de 5 millions d'euros sur 5 ans dont les termes sont décrits en annexe d'un communiqué de presse du 3 février 2026<sup>5</sup> ;
- une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ouverte aux actionnaires de Poxel et garantie par IPF ;
- une augmentation de capital réservée à IPF Partners par voie de compensation de créances détenues au titre de l'emprunt obligataire, permettant de réduire significativement l'endettement de la Société, dans la limite, pour IPF et à l'issue de la réalisation de ces deux augmentations de capital, du seuil de 29,9 % du capital de la Société ; et
- l'émission de bons de souscription d'actions au profit des actionnaires.

## À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique dynamique au stade clinique** qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont la **stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique** (MASH) et certaines maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deuterium) a atteint son critère principal d'évaluation dans une étude de phase II (DESTINY-1). Dans les maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct, premier de sa classe, de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), est centré sur l'adrénoleucodystrophie (ALD) et la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), produit premier de sa classe de médicaments, qui cible le dysfonctionnement mitochondrial est désormais commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel prévoit de recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Sumitomo Pharma est le partenaire stratégique de Poxel pour l'Imeglimine au Japon. Poxel est cotée sur Euronext Paris, son siège social est situé à Lyon, en France, et la Société dispose de filiales à Boston aux États-Unis, et Tokyo au Japon.

Pour plus d'informations : [www.poxelpharma.com](http://www.poxelpharma.com).

---

<sup>5</sup> La mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec IRIS dans le cadre de la mise en œuvre du plan de continuation a fait l'objet d'une communication le 3 février 2026 ([https://d1o3yog0oux5.cloudfront.net/\\_a49d11eb0dd5f3c820cab7e785c6259c/poxelpharma/db/422/4151/pdf/Poxel+-+CP+-+Emission+Equity+Line+03022026.pdf](https://d1o3yog0oux5.cloudfront.net/_a49d11eb0dd5f3c820cab7e785c6259c/poxelpharma/db/422/4151/pdf/Poxel+-+CP+-+Emission+Equity+Line+03022026.pdf)).



*Projet strictement confidentiel*

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La Société n'est pas responsable du contenu de liens externes mentionnés dans ce communiqué de presse.

#### **Contacts - Relations avec les investisseurs / Médias**

NewCap

Théo Martin / Paul Boivin

[investors@poxelpharma.com](mailto:investors@poxelpharma.com)

+33 1 44 71 94 94